



Les principaux champs lors de la création/modification d'une mesure du PdM sont les suivants :

Le PdM identifie à l'échelle adéquate les mesures nécessaires à mettre en œuvre sur la période du cycle de gestion de 6 ans prévu par la DCE pour atteindre les objectifs environnementaux et les échéances définis par le SDAGE.

Champs	Caractéristiques et règles de gestion	Consignes de remplissages et commentaires
Cycle	<p>Champ obligatoire Sélection unique dans la liste déroulante</p> <p>Ce champ représente le cycle de gestion DCE de la mesure</p> <p>Dans OSMOSE2, le cycle DCE peut être sous 3 format :</p> <ul style="list-style-type: none">_ le cycle DCE est actif (il correspond au cycle en cours) : la création et la modification des mesures et des actions est possible⚠ La coexistence de deux cycles DCE actifs dans OSMOSE2 est possible durant la phase de transition d'un cycle n à un cycle n+1)_ le cycle DCE est gelé : seule la modification des mesures et des actions est possible_ le cycle DCE est inactif : seule la consultation des mesures et des actions est possible	<p>OSMOSE2 est multi-cycle : l'outil est capable de bancariser les mesures des PdM et les actions des PAOT de tous les cycles DCE</p>
Titre de la mesure	<p>Champ obligatoire Format alphanumérique Texte libre - 500 caractères</p>	<p>Le titre de la mesure doit être le plus précis possible. Si une action précise est attendue, il est important que la mesure le stipule.</p> <p><u>Remarque</u> : Par contre, si la mesure est liée à une pression plus complexe, dans ce cas le ou les actions ne sont pas encore</p>

		connues. Dans les commentaires il est alors conseillé de préciser tout ce qui a fondé la création de cette mesure plus générale.
Code local de la mesure	Champ optionnel Sélection multiple en saisie libre Format alphanumérique Texte libre - 300 caractères	Le code local correspond à l'identifiant local de la mesure. Il peut s'agir du code de la mesure indiqué dans les outils locaux ou dans les tableaux de suivi des mesures ⚠ Consigne de remplissage : Si l'utilisateur souhaite conserver différents codes, leur origine doit être facilement identifiable (règle de remplissage à donner au niveau de chaque bassin)
Commentaire	Champ optionnel Format alphanumérique Texte libre - 5000 caractères	Ce champ est libre, il permet à l'utilisateur de consigner des éléments importants pour le suivi général de l'action. ⚠ Astuce "bien vivre ensemble" ou consigne de remplissage bassin : Quand il y a plusieurs utilisateurs, mettre les initiales et la date avant le commentaire permet de comprendre qui fait le commentaire et quand.
Domaine OSMOSE	Champ obligatoire Sélection unique dans la liste déroulante	On appelle domaine OSMOSE le regroupement de mesures/actions OSMOSE traitant d'un même problème. _ L'action fille devra avoir le même domaine que sa mesure dont elle décline
Sous-domaine OSMOSE	Champ obligatoire Sélection unique dans la liste déroulante Ce champ est actif uniquement après avoir renseigné le domaine OSMOSE	_ On appelle sous-domaine OSMOSE le regroupement de types d'actions OSMOSE traitant d'une même thématique. _ Une action fille doit avoir le même sous-domaine que la mesure dont elle décline
Type d'action OSMOSE	Champ optionnel Sélection multiple dans la liste déroulante ⚠ Une mesure peut être définie au niveau du « sous-domaine » (ex : mesure MIA03) ou au niveau plus précis du « type d'action » (ex : mesure MIA0301) → voir le guide national PdM	On appelle « type d'action OSMOSE » le niveau de granularité normalisé le plus fin définissant le contenu technique d'une mesure dans OSMOSE.

	Il est possible de sélectionner plusieurs types action correspondant au sous-domaine de la mesure si le type action n'est pas connu (ex : sélectionner AGR0201, AGR0202 pour le type action de la mesure)	
Bassin DCE	Champ obligatoire Sélection unique dans la liste déroulante	 : Il s'agit du bassin DCE (district hydrographique) et non de la circonscription Agence. La liste proposée est fonction du profil de l'utilisateur
US-PdM	Champ obligatoire Sélection multiple dans la liste déroulante La liste des US-PdM proposée est limitée selon la règle bassin DCE INTER département (issue de la liste des liens fournis à la DEB par les bassins)	Ce champ n'est actif qu'après la sélection d'un bassin DCE. Selon l'option « US-PdM filtre Département » ou l'option « Département filtre US-PdM », il est possible de sélectionner l'US-PdM avant ou après le département  : A noter qu'il existe différentes dénominations de l'US-PdM selon les bassins : Unité hydrographique (SN), Sous-bassin (RMC), Secteur (LB, Guadeloupe), Territoire (AP), Bassin versant de gestion (AG), Bassin élémentaire (RM) ...
Département	Champ obligatoire Sélection multiple dans la liste déroulante La liste des départements proposée est limitée à ceux intersectant le bassin DCE sélectionné (liste des liens fournis à la DEB par les bassins)	Ce champ n'est actif qu'après la sélection d'un bassin DCE. Selon l'option « US-PdM filtre Département » ou l'option « Département filtre US-PdM », il est possible de sélectionner le département avant ou après l'US-PdM
ME(s) Superficielle(s), Souterraine(s)	Champ obligatoire Sélection multiple dans la liste déroulante _ Il est possible d'attribuer à une mesure OSMOSE des masses d'eau de différents types (superficielles, souterraines). _ La liste des masses d'eau proposée est limitée selon la règle bassin DCE INTER département INTER US-PdM (issue de la liste des liens fournis à la DEB par les bassins)  Une mesure sans ME dans OSMOSE2 veut dire qu'elle porte sur toutes les ME de(s) US-PdM(s)	_ C'est le code national (ex : CR001) qui est attendu ici et non le code européen (ex : FRCR001). _ Ce champ n'est actif qu'après la sélection d'un bassin DCE, d'un ou de plusieurs départements et d'une ou de plusieurs US-PdM. _ La liste des ME est sandrifiée et dépend du cycle de gestion DCE. _ Les ME présentes dans les mesures sont systématiquement justifiées pour des raisons de pressions. Il est donc important, pour chaque mesure, de retrouver toutes ces ME dans une ou des actions qui la déclinent.

	<p>renseignées dans l'onglet localisation de la mesure</p> <p> Les actions filles porteront obligatoirement sur des ME appartenant à la mesure dont elles déclinent</p>	<p> Consignes de remplissage : _ Pour uniquement des cas très spécifiques, il est possible d'utiliser la fonctionnalité « +ME » si une mesure porte sur une ME en dehors du territoire de l'administrateur qui a créé la mesure (ou en dehors du référentiel de croisement déclaré par le bassin). Cette fonctionnalité peut être utile uniquement pour des mesures inter-bassins. Cette fonctionnalité supprime en effet la cohérence entre ME et le(s) départements, le(s) US-PdM et le district, issue du référentiel de croisement fourni par les bassins.</p>
Niveau d'avancement	<p>Champ obligatoire Sélection unique dans la liste déroulante : « identifiée PdM », « Terminée », « Abandonnée »</p> <p> Une nouvelle mesure qui vient d'être créée, sans action fille, est automatiquement au niveau d'avancement « identifiée PdM »</p> <p> Le niveau d'avancement d'une mesure est conditionné automatiquement par les niveaux d'avancements de leurs actions filles. Ex : pour qu'une mesure soit au niveau d'avancement « initié », il est nécessaire qu'une de ses actions qui déclinent de la mesure soit au moins au niveau « initié ».</p> <p>Seuls les deux niveaux d'avancement « terminée » et « abandonnée » d'une mesure doivent être sélectionnés manuellement par l'administrateur bassin. Une fois validé « terminée » ou « abandonnée », toutes les actions filles de la mesure seront automatiquement au niveau « terminée » respectivement « abandonnée ».</p>	<p>Le niveau d'avancement d'une mesure OSMOSE correspond à son degré de réalisation.</p> <p> Une mesure identifiée PdM est une mesure théorique, qui a servi de base au chiffrage figurant dans les documents papier des Programmes de mesures et qui doit être déclinée en une ou plusieurs actions concrètes. Il est donc conseillé de renseigner le champ « coût prévisionnel » de la mesure en début de cycle DCE (voir le champ « Coûts prévisionnels HT (€) »)</p>
Motif d'abandon	<p>Champ optionnel</p> <p>La sélection du niveau d'avancement « abandonnée » entraîne le renseignement</p>	<p> Consignes de remplissage : Seul l'administrateur bassin est habilité à terminer ou à abandonner une mesure</p>

	<p>obligatoire du motif de l'abandon de la mesure. Ces motifs d'abandon peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faisabilité technique -Pertinence de l'action -Action renseignée par erreur -Motif économique -Disparition de la pression <p>⚠ Contrairement aux actions, les mesures ne peuvent pas être supprimées de la base d'OSMOSE2.</p> <p>⚠ Une fois validé « abandonnée », toutes les actions filles de la mesure seront automatiquement au niveau « abandonnée » !</p>	<p>manuellement ou via l'import en masse.</p> <p>⚠ Abandonner une mesure signifie qu'elle ne débouchera jamais sur aucune action concrète.</p>
Code(s) captage(s)	<p>Champ optionnel Sélection multiple dans la liste déroulante</p> <p>Il s'agit des codes (SOG/OPR) des ouvrages de prélèvement prioritaires et des codes (BSS/SISE-EAU) des points de prélèvement sensibles.</p> <p>Ce champ concerne principalement les mesures du domaine AGR et particulièrement les mesures AGR0503 : une mesure AGR0503 est à l'échelle d'une AAC et donc peut porter sur plusieurs ouvrages de prélèvement si l'AAC en possède plusieurs.</p> <p>⚠ Une action AGR0503 est à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement et porte sur les points de prélèvements de cet ouvrage.</p>	<p>⚠ Consignes de remplissage : Pour les mesures portant sur des ouvrages de prélèvement, il est fortement conseillé de renseigner pour chacun d'entre eux leur code SOG/OPR correspondant afin de faciliter des mises à jour ou des valorisations de données.</p>
Coûts prévisionnels HT (€)	<p>Champ optionnel (libre saisie)</p> <p>Coûts prévisionnels hors taxe de la mesure</p>	<p>⚠ Consignes de remplissage : Ce champ devrait être saisi (lors de l'import de la mesure?) par tous les bassins si les coûts des actions filles ne sont pas renseignés, afin d'avoir une estimation au niveau national du coût de l'ensemble des PdM (il est préférable de renseigner une estimation plutôt que d'avoir une absence d'information), notamment pour le rapportage.</p>

		<p>⚠ Une mesure identifiée PdM est une mesure théorique, qui a servi de base au chiffrage figurant dans les documents papier des Programmes de mesures et qui doit être déclinée en une ou plusieurs actions concrètes. Il est donc conseillé de renseigner le champ « coût prévisionnel » de la mesure en début de cycle DCE (voir le champ « Coûts prévisionnels HT (€) »)</p>
Coûts opérationnels HT (€)	<p>Champ non modifiable (renseigné automatiquement) Coûts opérationnels hors taxe de la mesure</p> <p>⚠ : Le coût opérationnel de la mesure est la somme des coûts des actions filles qui sont au moins au niveau d'avancement initié</p>	<p>⚠ Consignes de remplissage : Noter l'importance que les actions filles d'une mesure possèdent chacune un coût, faute de quoi ce champ sera au mieux incomplet au pire vide</p>
Pression(s)	<p>Champ optionnel Sélection multiple dans la liste déroulante</p> <p>Ce sont les pressions significatives traitées par l'action.</p> <p>Pressions significatives issues du guide rapportage DCE Les pressions significatives sont celles (simples ou combinées) : Causes d'un risque de non-atteinte des objectifs de bon état ou de bon potentiel d'ici 2027 et/ou susceptibles de dégrader l'état actuel de la masse d'eau</p>	<p>⚠ Consigne de remplissage : Il est conseillé de renseigner ce champ pour le cas d'une ME sur laquelle porte une mesure contribuant à la réduction d'une pression significative à l'origine du risque de non atteinte d'un objectif environnemental DCE ou susceptible de dégrader l'état actuel de la masse d'eau</p>
Objectif(s)	<p>Champ optionnel Sélection multiple dans la liste déroulante</p> <p>Ce sont les objectifs environnementaux visés par l'action.</p> <p>Les objectifs environnementaux de la DCE : La directive cadre sur l'eau fixe pour chaque masse d'eau des objectifs environnementaux qui sont les suivants : _ l'objectif général d'atteinte du bon état des eaux (y compris, pour les eaux souterraines, l'inversion des tendances à la hausse de la</p>	<p>⚠ Consigne de remplissage : Il est conseillé de renseigner ce champ pour le cas d'une ME sur laquelle porte une mesure contribuant à la réduction d'une pression significative à l'origine du risque de non atteinte d'un objectif environnemental DCE ou susceptible de dégrader l'état actuel de la masse d'eau</p>

	<p>concentration des polluants résultant de l'impact des activités humaines) ;</p> <ul style="list-style-type: none">_ la non-dégradation pour les eaux superficielles et souterraines, la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;_ la réduction progressive de la pollution due aux substances prioritaires, et selon les cas, la suppression progressive des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses prioritaires dans les eaux de surface ;_ le respect des objectifs des zones protégées, espaces faisant l'objet d'engagement au titre d'autres directives (ex. zones vulnérables, zones sensibles, sites NATURA 2000).	
--	--	--